

**SYNDICAT MIXTE DES MONTS D'OR
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

Le 28 janvier 2016 à 19h00, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte des Monts d'Or se sont réunis, régulièrement convoqués par lettre du 11 janvier 2016, dans la salle du conseil municipal de Limonest, sous la présidence de Monsieur Max VINCENT, Président.

Nbre de membres en exercice : 29 Nbre de membres présents (quorum): 23 Nbre de voix délibératives : 130
Nbre de membres présents sans voix délibératives : 0

Etaient présents :

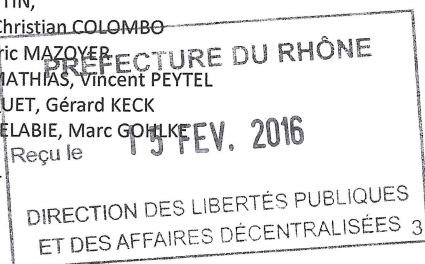
COM. URBAINE DE LYON : Pierre GOUVERNEYRE, Max VINCENT
ALBIGNY : Michel BALAIS, Claire BELLE,
COLLONGES : Françoise MAUPAS, Dominic BOYER-RIVIERE
CURIS : Jean-Luc POIRIER, Pierre Antoine COLLIN
LISSIEU : Jean Claude GRANGE, Isabelle CELEYRON
SAINT-CYR : Bernard BOURBONNAIS, Charles MONNERET,
SAINT-GERMAIN : Jean Michel CARON

CONSEIL DEPARTEMENTAL DU RHONE :
CHASSELAY : Jean-Marc NOTTIN,
COUZON : Gérard DARDET, Christian COLOMBO
LIMONEST : Denis VERKIN, Eric MAZOYER
POLEYMIEUX : Anne-Laure MATHIAS, Vincent PEYTEL
SAINT-DIDIER : Bernard COQUET, Gérard KECK
SAINT-ROMAIN : Romuald DELABIE, Marc GOHLKE

Ont donné pouvoir : Marc GRIVEL à Bernard BOURBONNAIS, Corinne CARDONA à Max VINCENT

Les autres membres étant absents ou excusés.

Secrétaire de séance désignée : Denis VERKIN



Projet de bail rural pour les parcelles AH 361- 144 situées à Saint Didier au Mont d'Or au profit du GAEC des Vaches Dorées

Les parcelles ex ROBERT représentant 2ha, situées lieudit les ESSARTS, ont été acquises par le SMMO en 2014.

Dans ce secteur ces parcelles étaient concernées par 3 enjeux:

- + Reconstitution progressive d'une unité foncière
- + Gestion d'un accès à une parcelle rendu difficilement exploitable par l'évolution des matériels agricoles (chemin rural étroit encadré de murs en pierres sèches)
- + **Installation d'un nouvel associé dans le GAEC du PINET par mise à disposition transitoire dans un premier temps de surfaces agricoles pour la validation de son dossier d'installation.**

C'est dans ces conditions qu'il est proposé d'autoriser le Président à signer un bail rural avec le GAEC des Vaches Dorées pour la mise à disposition des parcelles AH 361 et AH 144 d'une surface de 2 ha 00a 09ca sur la base du modèle standard de la DDT du Rhône et d'un montant calculé selon la grille d'évaluation de l'arrêté préfectoral du 18 mars 1998. Il est estimé pour la location de ces parcelles à 97.44 euros/ an.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical approuve le bail présenté et autorise le président du SMMO à le signer.

*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme*

Le Président
Max VINCENT

